



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

APPOPS – MARS 2009/2

Etat des lieux du Workshop FSP sur la psychothérapie

Josiane Charmillot et Gisèle Santschi

Lors de la cinquième journée de travail du workshop sur la psychothérapie, qui s'est tenue à Berne le 8 février 2009, les avancées ont été significatives.

Depuis la séance précédente, les associations de psychothérapeutes avaient été invitées à se prononcer par écrit sur les attentes de leurs membres consultés en assemblée générale. Le comité puis l'assemblée générale de l'APPOPS ont très bien accueilli cette idée de construire une structure commune des associations de psychothérapeutes affiliés à la FSP avec comme but commun la défense de la psychothérapie tout en laissant à chaque orientation son autonomie de pensée. À partir de l'analyse des réponses reçues d'une dizaine d'associations, le comité de la FSP a proposé un projet déjà bien élaboré de convention entre les associations de psychothérapie professionnelles. Une bonne partie de la journée a été consacrée à la discussion des différents points du texte soumis. L'étape suivante sera la ratification par chaque association de la convention, puis le choix de ses délégués. Pour rappel, cette convention « Psychothérapie FSP » a pour but l'amélioration de la position des psychologues-psychothérapeutes dans le domaine de la santé. Elle s'engage en faveur de la mise à disposition de prestations psychothérapeutiques d'excellente qualité et répondant aux besoins de la population.

Les représentantes de l'APPOPS au workshop (Josiane Charmillot et Gisèle Santschi) considèrent que la version finale de « Convention « Psychothérapie FSP » « entre les associations de psychothérapie professionnelles de la FSP et l'association faïtière FSP » est très satisfaisante, et même encourageante pour la suite. Elle permet à la FSP de se doter à l'interne d'un regroupement des associations de psychothérapeutes et de soutenir leur positionnement vis-à-vis des interlocuteurs externes notamment. Elle permet également aux psychothérapeutes d'avoir un « lieu commun » ayant pour visée la réalisation de buts communs favorables à la psychothérapie et l'amélioration de la visibilité de la psychothérapie.

Nous espérons que cette convention sera acceptée par une majorité d'associations (au minimum 6 associations doivent accepter la convention pour son entrée en vigueur), elle permettra de consolider la défense des psychologues-psychothérapeutes et de leur travail.

La prochaine séance du Workshop prévue en juin permettra la mise sur pied d'un bureau composé de 3 à 6 membres élus par les associations de psychothérapeutes, le comité FSP sera représenté par un ou deux membres au bureau avec voix consultative.

Nouvelle du Comité de l'APPOPS

Monsieur Pierre-Emmanuel Schmid a démissionné du comité de l'APPOPS pour des raisons personnelles. Nous souhaiterions qu'un ou une psychologue du canton de Neuchâtel ou de Suisse alémanique ou tessinoise remplace notre collègue et renforce le comité. Les psychologues intéressées sont priées de prendre contact avec notre Présidente.

Redistribution de la répartition des dicastères:

Monsieur Stefan Wenger reprend le secrétariat de l'APPOPS.

Il se chargera également de la maintenance du site de l'APPOPS. Veuillez vous adresser à lui si des indications vous concernant ne vous conviennent pas.

Hearing sur la Lpsy

Votre présidente a été mandatée par la FSP pour représenter les psychothérapeutes FSP lors du hearing organisé à Berne par l'OFSP.

Les nombreux participants au hearing ont presque unanimement défendu l'idée d'une loi sur la psychologie sauf l'ASP et la Charta qui ont été la note discordante lors de cette réunion qui regroupaient de nombreuses institutions au niveau national. Les cantons ont particulièrement appuyé la nécessité de protéger les patients et d'avoir des exigences claires de formation des professionnel(le)s exerçant la psychothérapie.

Pour plus d'informations concernant la Lpsy, nous vous conseillons de consulter : http://www.psychologie.ch/fr/news/news_detail/datum/2009/02/27/loi-sur-les-professions-de-la-psychologie-la-fsp-soutient-clairement-le-concept-de-lofsp.html

Assemblée générale de novembre 2008

Veuillez prendre note du PV de l'Assemblée générale de novembre 2008 (voir sous téléchargement (www.appops.ch)).